Secrétariat Général

Service des affaires financières, sociales et logistiques

Sous-direction de la logistique et du patrimoine

Bureau de la commande publique et des achats

**ANNEXE 2**

**AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Référence dossier : DGAL-2025-038**

**Fourniture et livraison de thermomètres neufs et des matériels liés, vérification primitive incluse, destinés à mesurer la température des denrées alimentaires**

**CADRE DE REPONSE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat[[1]](#footnote-1)** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**CONSIGNES**

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat.

L’offre du candidat devra suivre le plan décrit ci-après. Il devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments souhaités. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire des renvois à des annexes éventuelles sauf si cela est expressément autorisé

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière sans possibilité de la régulariser**.

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 20 pages. La page de garde, la page « Consignes » et le sommaire ne sont pas comptabilisés. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

La police utilisée doit être la suivante : **Marianne de taille 10**.

-------------------------------------

**Résumé de la proposition**

Le candidat présentera dans cette partie un résumé, éventuellement avec un ou plusieurs schémas, des principaux aspects de sa proposition et de ce qui en fait sa spécificité.

1. **Ergonomie (poids, facilité d’utilisation, de nettoyage, solidité) (Critère 1 : pondération = 20 %)**

Le candidat présentera le thermomètre qui sera fourni et livré aux services utilisateurs. Pour cela, il conviendra d’en détailler :

- les atouts de l’appareil en termes d’ergonomie.

1. **Délais de livraison des thermomètres (Critère 2 : pondération = 10 %)**

Le candidat indiquera les délais proposés pour livrer les thermomètres (neufs ou ayants fait l’objet d’une remise en état) vers les points de livraison sachant que le délai maximum fixé dans le CCTP est de 60 jours calendaires maximum à compter de la réception du bon de commande (ou de demande de remise en état) transmis par les services utilisateurs. Seront valorisés les délais les plus courts.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rapidité de livraison des thermomètres | Note | Préciser le délai calendaire sur lequel le candidat s’engage |
| Le candidat est en capacité de livrer entre 56 et 59 jours calendaires | 1/5 |  |
| Le candidat est en capacité de livrer entre 51 et 55 jours calendaires | 3/5 |  |
| Le candidat est en capacité de livrer avant 51 jours calendaires | 5/5 |  |

1. **Fiabilité des mesures (influence de la température extérieure, résolution de mesure, marge d’erreur) (Critère 2 : pondération = 10 %)**

Le candidat décrira les caractéristiques de l’appareil permettant de mesurer les aliments :

- influence de la température extérieure ;

- résolution de mesure ;

- marge d’erreur/degré de précision.

1. **Performance de l’offre en matière de protection de l’environnement (Critère 3 : pondération = 10 %)**

Le candidat présentera les mesures mises en place permettant de protéger la planète. Pour cela, il conviendra d’expliquer la pertinence et/ou la qualité des éléments suivants :

**- moyens mis en œuvre pour assurer les livraisons :**

S’il a recours a sa propre flotte de véhicules, le candidat fournira la liste de ceux qui seront utilisés dans le cadre de l’exécution du marché pour la livraison des équipements en indiquant le type de motorisation.

Il précisera l'organisation et les moyens mis en œuvre qu’il entend mettre en œuvre pour limiter les émissions de gazs à effet de serre et respecter ainsi les dispositions prévues au CCAP pour les livraisons effectuées sur le continent (rationalisation des tournées, formation des chauffeurs à l’écoconduite...) et en outre-mer (moyens de transports utilisés, s’il recourt au transport maritime, le candidat précise si les armateurs auxquels il recourt sont détenteurs du label Green Marine Europe ou démontrant un niveau de performance équivalent).

Le candidat justifie sa réponse par tous moyens de preuve (papier des véhicules, vignette Crit’Air, certificats de formation du personnel, labels en cours de validité...)

S'il fait appel à un ou plusieurs transporteurs routiers extérieurs, le candidat précise s'il s'agit de transporteurs détenteurs du label Objectif CO2 délivré dans le cadre du programme d’« Engagements Volontaires pour l’Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs » (EVE) ou démontrant un niveau de performance équivalent. Il fournit les justificatifs en attestant.

**- mesures mises en œuvre en matière de réparation des matériels, gestion des pièces de rechange et des déchets :**

• Le candidat précisera s’il dispose des moyens permettant de privilégier la réparation des matériels défaillants plutôt que leur remplacement et les détaillera.

Il indique s’il met en place une politique de gestion écoresponsable des pièces de rechange auxquels il pourra avoir recours dans le cadre de l’exécution du marché : pièces issues du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant de la matière recyclée…

Il fournit le détail du matériel concerné et tout élément de preuve permettant de justifier sa réponse.

• Le candidat détaillera les mesures mises en œuvre pour la gestion et le tri des déchets issus du présent marché.

Il précise s’il a recours à des filières spécifiques (notamment issues de l’Economie Sociale et Solidaire) en vue de la réutilisation, du réemploi, du recyclage… des différents types de déchets.

Il fournit tout élément de preuve permettant de justifier sa réponse.

**Eléments à fournir dans l’offre (non notés) :**

Conformément aux dispositions du CCAP, le candidat détaille les mesures mises en œuvre pour limiter les emballages et notamment l’utilisation du plastique ainsi que pour assurer la réduction des emballages, leur caractère réemployables et réemployés, recyclables et fabriqués à partir de matière recyclée.

**TOTAL : 50 %**

**(Critère financier : 50%)**

1. En cas de candidature en groupement, un seul CRT est requis. [↑](#footnote-ref-1)